



Mon fils ressort avec un convocation au tribunal après une GAV

Par **castor**, le **26/08/2011** à **11:15**

[
Bonjour,
Qui dois apporter la preuve l'accusé ou la personne qui à porté plainte?
Après avoir été 24 heures en gardes à vue pour recel de voiture il ressort avec une convocation au tribunal pour le mois de Janvier.
Pourquoi un delais aussi long.
Sachant qu'il na pas pu prouvé qu'il avait légalement acheté cette automobil : qui à été déclaré volé en juin : Or il dit l'avoir acheté en Juillet.
J'aimerais comprendre ?
De plus le vendeur est parti en vacances donc imposible de le joindre : il parait que c'est la personnes qui a vendu le véhicule qui à porté plainte.
merci de m'éclairer.
Ps: j'ai modifier mon spaudo en enlevant le chiffre